



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 469-2026 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ :

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité :

Adoption du Règlement numéro 469-2026 sur la gestion contractuelle.

Le conseil municipal a procédé à l'adoption, lors de la séance ordinaire du 1^e juin 2026, du Règlement numéro 469-2026 sur la gestion contractuelle.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à la suite du présent avis. Ce règlement entrera en force et en vigueur conformément à la loi le 1^e juin 2026.

Donné à Saint-Joachim, ce 2^e jour du mois de juin 2026.

Hugues Jacob
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, Hugues Jacob, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Joachim, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public en date du 2 juin 2026 aux endroits prévus par le règlement 433-2022.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 2^e jour du mois de juin 2026.

Hugues Jacob
Directeur général et greffier-trésorier